



LES VOYAGES
La Libre

MARTINIQUE ET GUADELOUPE

Parfums créoles aux Antilles françaises

La Libre Planète

Du 17 au 28 janvier 2027


Preference

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DE LA MARTINIQUE ET DE LA GUADELOUPE À TRAVERS UN VOYAGE OÙ SE MÊLENT HISTOIRE, NATURE ET CULTURE CRÉOLE

À travers des lieux de mémoire, des villes historiques et des monuments emblématiques, ce circuit permet de mieux comprendre les événements qui ont façonné l'identité des Antilles françaises. De Saint-Pierre, marquée à jamais par l'éruption de la montagne Pelée, aux hauts lieux du patrimoine et de la mémoire en Guadeloupe, chaque étape apporte un nouvel éclairage sur l'histoire et l'identité de ces îles.

Au fil du voyage, vous découvrirez également une nature exceptionnelle : jardins tropicaux, forêts luxuriantes, îlets préservés, eaux turquoise et paysages volcaniques offrent des décors variés et spectaculaires.

Les rencontres avec les habitants, la découverte des traditions locales, de l'art de vivre créole et des savoir-faire autour du rhum viennent compléter cette immersion authentique.

Une parenthèse entre mémoire, rencontres et paysages d'exception, pour découvrir toute la richesse des Antilles françaises.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Découverte historique et mémoire de la Martinique et la Guadeloupe

Une croisière privative d'une demi-journée

Un déjeuner chez l'habitant

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

VISITES

Un voyage alliant la découverte de l'histoire de la Martinique et de la Guadeloupe, marquée par l'esclavage, à l'exploration d'une nature préservée et d'une culture créole authentique

LOGEMENT

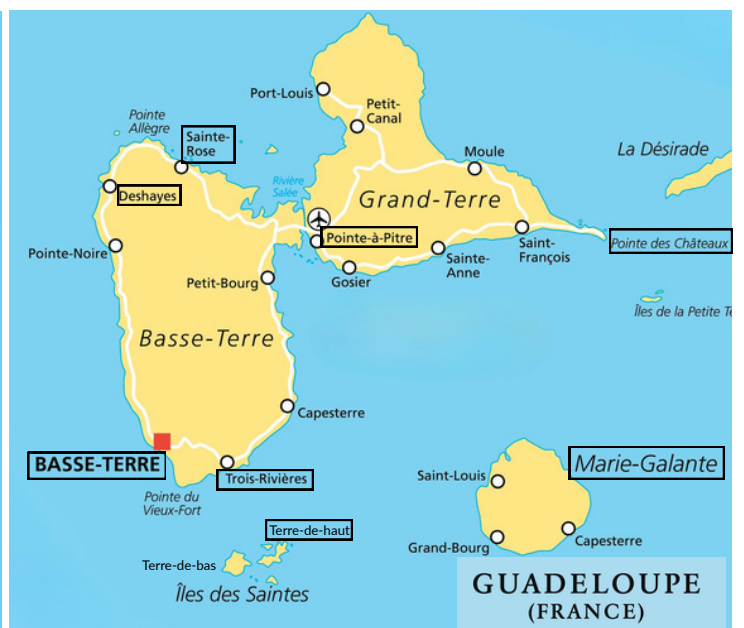
Des hôtels soigneusement sélectionnés parmi les meilleurs de ces îles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-300 €) pour toute inscription avant le 30/09 soit : 5.495 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

DIMANCHE 17 JANVIER

BRUXELLES  **PARIS**  **FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE) – LES TROIS-ÎLETS**

En début de matinée, départ de Bruxelles Zaventem en bus en direction de Paris-Orly. Arrivée à Paris-Orly en matinée, suivie d'un **vol direct** à destination de Fort-de-France avec la compagnie aérienne Air Caraïbes.

Arrivée à l'aéroport de Fort-de-France (Martinique) en milieu d'après-midi.

Transfert et installation à l'hôtel **La Pagerie 4*** (5 nuits). Dîner à l'hôtel.

LUNDI 18 JANVIER

LES TROIS-ÎLETS – LE DIAMANT – ANSES D'ARLET

Après le petit déjeuner, départ vers les Trois-Îlets pour la visite de la **Savane des Esclaves**.

La Savane des Esclaves est un site culturel qui reconstitue la vie des esclaves et des habitants de la Martinique d'autrefois à travers un village traditionnel. On y découvre des cases en bois et en torchis, des jardins créoles ainsi que des objets du quotidien, offrant une immersion concrète dans l'histoire de l'île et dans les conditions de vie des populations esclavisées puis affranchies. Véritable lieu de mémoire, le parcours met en lumière les savoir-faire, les plantes médicinales et les traditions héritées, permettant de mieux comprendre la richesse culturelle martiniquaise. Le site a été créé par un ancien agriculteur passionné d'histoire locale, qui l'a entièrement façonné à la main, contribuant à en faire aujourd'hui un espace vivant et profondément humain.

Continuation vers le **Cap 110**, un mémorial dédié à la mémoire de l'esclavage, construit à l'Anse Cafard à l'initiative de la commune du Diamant à l'occasion du 150^e anniversaire de son abolition.

Déjeuner dans un restaurant local.

Dans l'après-midi, découverte du **village des Anses-d'Arlet et de son église iconique**.

Le village des Anses-d'Arlet, situé sur la côte sud-ouest de la Martinique, est réputé pour son charme authentique et son atmosphère paisible, entre mer turquoise et collines verdoyantes. Son front de mer pittoresque, bordé de maisons colorées, mène à l'église Saint-Henri des Anses-d'Arlet, emblématique avec son clocher au bout du ponton, offrant l'un des panoramas les plus connus de l'île.

Découverte du **domaine de la Pagerie**, lieu de naissance de l'impératrice Joséphine.

Dîner dans un restaurant.

Retour et nuit à l'hôtel.





MARDI 19 JANVIER

FORT-DE-FRANCE

Après le petit déjeuner, départ pour **Fort-de-France**, et **découverte pédestre de son centre historique**.

Fort-de-France, capitale de la Martinique, est une ville animée qui mêle héritage colonial et culture créole, entre front de mer, marchés et bâtiments historiques.

*La **cathédrale Saint-Louis**, située au cœur de Fort-de-France, impressionne par son clocher élancé culminant à plus de 50 mètres et par sa remarquable structure métallique. Reconstituée à plusieurs reprises après des séismes, incendies et cyclones, elle constitue aujourd'hui l'un des principaux repères architecturaux de la capitale martiniquaise.*

*La **bibliothèque Schœlcher**, reconnaissable à son dôme coloré, est l'un des monuments les plus emblématiques de l'île. Entièrement conçue en métal au XIX^e siècle, elle rend hommage à Victor Schœlcher, un homme politique français connu pour avoir largement contribué à l'abolition de l'esclavage en 1848.*

*Le **fort Saint-Louis**, édifié au XVII^e siècle à l'entrée de la baie de Fort-de-France, témoigne du rôle stratégique de la Martinique dans l'histoire coloniale française. Toujours utilisé en partie par la Marine nationale, il demeure un symbole majeur du patrimoine militaire et maritime de l'île.*

*Enfin, le **Grand Marché Couvert** plonge les visiteurs dans une atmosphère authentiquement martiniquaise. Entre étals d'épices, fruits tropicaux, rhums, produits locaux et artisanat créole, il offre un aperçu vivant des saveurs, des savoir-faire et des traditions qui font la richesse de la Martinique.*

Déjeuner au cours des visites.

Dans l'après-midi, découverte du **Jardin botanique de Balata**.

Le jardin de Balata, sur les hauteurs de Fort-de-France, offre une belle découverte de la flore tropicale martiniquaise. Entre plantes exotiques et passerelles suspendues au-dessus de la canopée, il permet d'apprécier la richesse naturelle de l'île dans un cadre exceptionnel.

Retour, dîner et nuit à l'hôtel.

MERCREDI 20 JANVIER

LE FRANÇOIS

Après le petit déjeuner, départ pour l'**Habitation Clément** avec dégustation de rhum.

L'Habitation Clément, site emblématique de la Martinique, offre une immersion concrète dans l'histoire créole. La maison de maître dévoile son mobilier d'époque, les jardins tropicaux se parcourent comme un véritable écrin botanique, tandis que les anciens chais révèlent l'univers du rhum et ses étapes de fabrication. Le domaine accueille également des œuvres d'art contemporain, créant un dialogue harmonieux entre patrimoine, savoir-faire et création.

Départ pour une **excursion en bateau privé** à la découverte de la Baignoire de Joséphine et des îles aux iguanes.

Déjeuner sur le bateau.

Retour, dîner et nuit à l'hôtel.

JEUDI 21 JANVIER

MORNE-ROUGE – SAINT-PIERRE

Après le petit déjeuner, arrêt devant la réplique miniature de la **basilique du Sacré Coeur**.

En suivant la route verdoyante de la trace à travers la forêt tropicale, arrêt au **village Morne-Rouge**, au pied du volcan de la **Montagne Pelée**.

Ensuite, arrivée à **Saint-Pierre**, ancienne capitale culturelle de la Martinique, marquée par le destin tragique de l'éruption de la montagne Pelée en 1902.

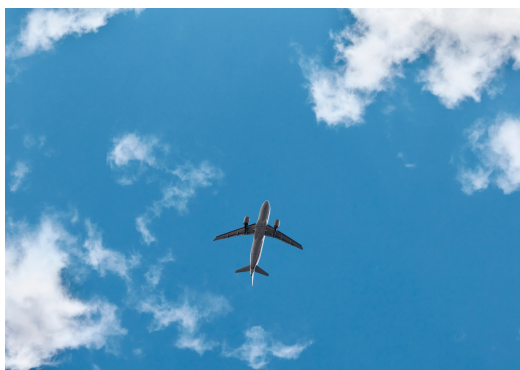
La ville conserve aujourd'hui de nombreux vestiges, comme les ruines du théâtre, les murs calcinés et l'ancienne prison, qui illustrent la violence de la catastrophe. Entre mémoire et paysages tournés vers la mer des Caraïbes, ce lieu chargé d'histoire évoque à la fois la disparition brutale d'une cité florissante et sa reconstruction progressive.

Déjeuner dans un restaurant local.

Retour à l'hôtel et temps libre.

Dîner et nuit à l'hôtel.





VENDREDI 22 JANVIER

FORT-DE-FRANCE ✈ POINTE-À-PITRE (GUADELOUPE) – LE GOSIER

Petit-déjeuner et check-out.

Départ vers le **village de la Poterie** et balade à travers les différentes boutiques d'artisans.

Le Village de la Poterie invite à découvrir un lieu savoir-faire artisanal. Ancienne fabrique de briques et de tuiles, le site conserve ses fours, ses ateliers et ses bâtiments d'époque témoignant de l'activité industrielle passée. Aujourd'hui réhabilité, il accueille des artisans, des boutiques et des espaces culturels, offrant une promenade entre patrimoine, création locale et ambiance conviviale.

Direction l'aéroport pour prendre un vol de 45 minutes vers les îles de Guadeloupe.

Déjeuner libre à l'aéroport.

Dans l'après-midi, arrivée en Guadeloupe et installation à l'hôtel **Le Créole Beach 4*** (5 nuits).

Dîner et nuit à l'hôtel.

SAMEDI 23 JANVIER

GRANDE-TERRE

Après le petit déjeuner, direction **Grande-Terre** et arrêt pour découvrir le **cimetière de Morne-à-l'Eau**.

Le cimetière de Morne-à-l'Eau se distingue par ses tombes ornées de carreaux noirs et blancs, formant un régulier damier. Cette composition graphique, à la fois sobre et singulière, confère au lieu une identité forte. Ancré dans les traditions locales, il offre un cadre paisible qui invite à la réflexion et au souvenir.

Ensuite, découverte de la **plantation de canne à sucre** et visite de la **distillerie de Damoiseau**.

La distillerie Damoiseau, située au Moule au cœur de Grande-Terre, occupe une place essentielle dans le paysage du rhum guadeloupéen. Fondée en 1942 sur le domaine de Bellevue, elle est aujourd'hui la dernière distillerie en activité dans cette partie de l'île. Installée au milieu des champs de canne à sucre, elle dévoile les étapes de production du rhum agricole, du broyage de la canne à la distillation, ainsi que les chais où s'élaborent des rhums réputés, du blanc aux cuvées vieillies.

Déjeuner chez l'habitant.

Continuation vers **la Pointe des Châteaux**, l'extrémité de Grande-Terre.

La Pointe des Châteaux offre l'un des paysages les plus spectaculaires de la Guadeloupe. Battu par les vents et bordé par l'océan Atlantique, ce site naturel dévoile une côte sauvage ponctuée de falaises et de formations rocheuses. Le sentier mène jusqu'à la croix dominant la pointe, d'où s'ouvre un panorama remarquable sur la Désirade et les îles environnantes.

Retour à l'hôtel, dîner et nuit.





DIMANCHE 24 JANVIER

MARIE-GALANTE

Départ matinal vers le port de Pointe-à-Pitre pour prendre le bateau vers Marie-Galante.

Début du **tour panoramique de l'île en bus**.

Découverte de l'**Habitation Murat**, témoin du passé de Marie-Galante.

Ancienne habitation parmi les plus importantes de la région, elle conserve les vestiges de son moulin, de son usine et de sa maison de maître. Aujourd'hui, le site abrite un écomusée consacré à l'histoire de la canne à sucre et à la vie rurale, offrant un aperçu authentique du patrimoine marie-galantais.

Continuation vers le **Moulin de Bézard**, monument historique de l'île aux cent moulins.

Le moulin Bézard, soigneusement restauré, permet de mieux comprendre le fonctionnement des anciens moulins à vent utilisés pour broyer la canne à sucre. Son mécanisme encore visible illustre le savoir-faire de l'époque, tandis que sa silhouette emblématique rappelle l'importance de cette activité dans l'histoire de l'île.

Ensuite **rencontre avec un artisan local de sirop de batterie**.

La fabrication du sirop de batterie permet de découvrir un savoir-faire traditionnel encore bien vivant à Marie-Galante. Obtenu à partir d'un concentré de jus de canne à sucre lentement cuit, il témoigne de l'importance de cette production dans le patrimoine de l'île.

Un clin d'œil pour les belges : certaines notes gustatives pourraient rappeler des saveurs familières... tout en révélant une identité propre, façonnée par le terroir antillais.

Déjeuner dans un restaurant local.

Retour en bateau vers notre île.

Dîner et nuit à l'hôtel.

LUNDI 25 JANVIER

NORD DE BASSE-TERRE

Après le petit déjeuner, direction le nord de **Basse-Terre**.

Début des visites à **Sainte-Rose**, avec la découverte d'une **exploitation en agroforesterie autour de la vanille, de la noix de coco et du miel**.

L'exploitation s'inscrit dans une démarche agricole diversifiée, où plusieurs cultures sont réunies sur un même espace afin de valoriser au mieux les ressources naturelles. Entre vanille, cocotiers et production de miel, elle offre un aperçu concret des pratiques locales et de la richesse des cultures tropicales.

Continuation vers **Deshaies**, déjeuner et visite de son **jardin botanique**.

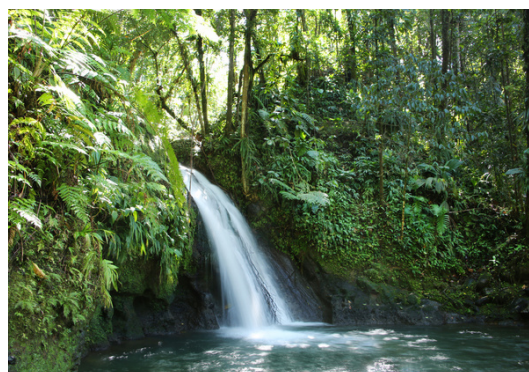
Aménagé sur les hauteurs de Deshaies, le jardin botanique rassemble une grande diversité de plantes tropicales et d'espèces venues du monde entier. Entre allées fleuries, bassins et points de vue sur la mer, il offre une immersion colorée au cœur d'une végétation luxuriante, mettant en valeur la richesse et la beauté de la flore guadeloupéenne.

Ensuite direction **la cascade aux Ecrevisses**, nichée au cœur du Parc National de la Guadeloupe, avec pause baignade.

La cascade aux Écrevisses doit son nom aux petites écrevisses d'eau douce qui peuplaient autrefois la rivière. Elles étaient assez nombreuses dans ce type de cours d'eau de forêt humide, typiques de la Basse-Terre.

Aujourd'hui, il est devenu plus rare d'en observer, mais le nom est resté comme témoignage de la biodiversité qui caractérise ce milieu naturel.

Retour à l'hôtel, dîner et nuit.





MARDI 26 JANVIER

LES SAINTES – TERRE-DE-HAUT

Après le petit déjeuner, direction le port de Trois-Rivières pour la traversée vers l'île principale des îles des Saintes, **Terre-de-Haut**.

Visite du **Fort Napoléon**, classé aux monuments historiques, puis **découverte de la baie des Saintes en bus**.

Le fort Napoléon, situé sur les hauteurs des Saintes, offre un panorama remarquable sur la baie et les îles environnantes. Ancienne fortification militaire, il permet de mieux comprendre l'histoire stratégique de l'archipel, tout en mettant en valeur son architecture préservée.

Aujourd'hui, le site abrite également un jardin botanique où iguanes et espèces végétales locales cohabitent, offrant une visite à la fois culturelle et naturelle dans un cadre exceptionnel.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation avec une **balade accompagnée dans le centre ville, à la rencontre des artisans locaux**.

Retour à l'hôtel.

Dîner d'adieu et nuit à l'hôtel

MERCREDI 27 JANVIER

POINTE-À-PITRE ✈️ PARIS-ORLY

Après le petit déjeuner, check-out et départ pour une **visite de la capitale Pointe-à-Pitre en Tuk-Tuk**.

Pointe-à-Pitre dévoile un patrimoine riche, marqué par son histoire commerciale et son identité créole. Entre marchés animés, façades colorées, places emblématiques et bâtiments historiques, la ville reflète un mélange d'influences culturelles et une atmosphère vivante, témoin du dynamisme et de l'authenticité de la Guadeloupe.

Continuation vers le **mémorial ACTe, Centre caribéen d'expressions et de mémoire de la Traite et de l'Esclavage**.

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, direction l'aéroport de Pointe-à-Pitre pour prendre un vol direct à destination de Paris-Orly.

JEUDI 28 JANVIER

PARIS-ORLY 🚌 BRUXELLES-ZAVENTEM

Arrivée à Paris-Orly tôt le matin, et transfert vers Bruxelles-Zaventem en bus privé.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



HEBERGEMENTS

HÔTEL LA PAGERIE 4* - TROIS-ÎLETS

NOMBRE DE NUITEES : 5

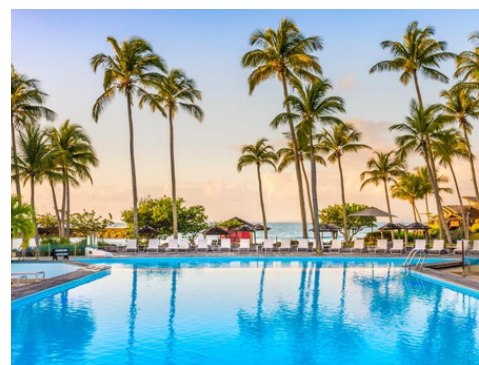
L'hôtel la Pagerie est un lieu de séjour élégant, niché au cœur d'un jardin tropical luxuriant. Il séduit par son atmosphère paisible, son confort moderne et son ambiance chaleureuse d'inspiration créole. Entre végétation exotique et espaces de détente, il offre un cadre idéal pour se ressourcer tout en profitant d'un environnement convivial.



HÔTEL CREOLE BEACH 4* - LE GOSIER

NOMBRE DE NUITEES : 5

Le Créole Beach Hotel est un établissement au style moderne et tropical, situé en bord de mer. Il séduit par son cadre agréable, entre plage, végétation et espaces de détente. Avec sa piscine, ses restaurants et son ambiance conviviale, il offre un séjour idéal alliant repos, loisirs et découverte.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage vous devez être en possession d'une carte d'identité (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade).

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Cependant, si vous avez voyagé dans certains pays d'Afrique ou d'Amérique du sud dans les 6 jours avant votre arrivée, vous devrez vous faire vacciner contre la fièvre jaune.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 10 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/09	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.495 €
☐ A PARTIR DU 01/10	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.795 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	1.495 €	

CE PRIX COMPREND

- Le trajet en bus confortable entre Bruxelles-Zaventem et Paris-Orly
- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne Air Caraïbes en classe économique
- Le vol entre Fort-de-France et Pointe-à-Pitre en classe économique tel que mentionné au programme
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 546 €)
- Les transferts en véhicules climatisés
- Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- La pension complète (restaurants locaux et hôtels – eau comprise) sauf le déjeuner du 22/01, les dîners sous forme de buffet dans les hôtels
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services de guides locaux parlant français
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Le déjeuner à l'aéroport le 22/01
- Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 28/07/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

PARFUMS CRÉOLES AUX ANTILLES FRANÇAISES

LA LIBRE PLANÈTE - DU 17 AU 28 JANVIER 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/09 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.495 €

☐ A PARTIR DU 01/10 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.795 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 1.495 €

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

PARFUMS CRÉOLES AUX ANTILLES FRANÇAISES

LA LIBRE PLANETE — DU 17 AU 28 JANVIER 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **17 décembre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Antilles - D.4084

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.